

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Lundi 9 février 2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2015

Notification : 18/02/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

**OBJET :**

### Subventions 2015

#### Avances de trésorerie à certains organismes



#### EXPOSE DES MOTIFS

Lors du vote du budget primitif 2015 les élus décideront de l'attribution des subventions aux associations et organismes locaux lors de la séance du Conseil communautaire du 3 février 2015.

Cependant, le versement d'avances sur subvention peut être nécessaire pour assurer la continuité de leurs activités. En effet, les frais de fonctionnement, en particulier les salaires, entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention après le vote du BP.

Je vous propose donc d'autoriser le président à mandater aux associations et aux organismes locaux qui justifient de besoins de trésorerie, des avances de subventions, dans la limite du quart du montant des subventions octroyées par le Conseil communautaire ou les conseils municipaux pour les organismes relevant de la compétence des villes en 2014. Les dépenses en résultant seront imputées au budget primitif.

ASSOCIATIONS	Subvention ville 2014	Subvention communautaire 2014	Avance de trésorerie basée sur la subvention communautaire
Campus urbain		32100	8025
Materiaupole		43000	10750
Sol'iage /Silver Valley		70900	17725
Espace pour entreprendre		19000	4750
<b>Etablissement public et groupement d'intérêt public</b>			
PLIE Ivry-Vitry	170 312		42 578
PLIE Orly /Choisy /Villeneuve-le-Roi	56 242		14 060
Cellule Clauses Insertion	57 042		14 350
Mission locale intercommunale Choisy/Orly/Villeneuve-le-Roi/Ablon.	98 426		24 606
Mission locale intercommunale Ivry-Vitry	534610		133652

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- Ouï l'exposé des motifs,
- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu ses délibérations attribuant les subventions aux associations et organismes locaux pour l'année 2014,
- vu les délibérations des Conseils communautaires du 24 juin 2014 et du 11 décembre 2014 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique,
- considérant le transfert des financements des structures d'accompagnement vers l'emploi (Mission locale, PLIE, Cellule Clauses Insertion Ivry-Vitry et École de la 2<sup>e</sup> chance) des Communes membres vers la Communauté d'agglomération Seine-Amont,
- vu les délibérations des villes décidant des montants des subventions 2014 aux structures financées par la communauté d'agglomération seine amont à compter de 2015,
- considérant que le vote du budget primitif pour l'année 2015 n'interviendra qu'au mois de mars 2015 et que les subventions allouées pour l'année 2015 par la Communauté d'agglomération ne peuvent être attribuées avant cette date,
- considérant que les frais de fonctionnement de certaines associations et certains organismes locaux entraînent pour eux des difficultés de trésorerie qui peuvent être palliées par le versement d'un acompte de subvention dans la limite du quart du montant des subventions versées en 2014,
- vu la liste des bénéficiaires, ci-annexée,
- sur la proposition de son président de séance,

## DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Autorise le président à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communautaire ou communale en 2014 et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2015 dans la limite du quart du montant accordé en 2014, comme suit :

### LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention ville 2014	Subvention communautaire 2014	Avance de trésorerie basée sur la subvention communautaire
Campus urbain		32100	8025
Materiaupole		43000	10750
Sol'iage /Silver Valley		70900	17725
Espace pour entreprendre		19000	4750
<b>Etablissement public et groupement d'intérêt public</b>			
PLIE Ivry-Vitry	170 312		42 578
PLIE Orly /Choisy /Villeneuve-le-Roi	56 242		14 060
Cellule Clause d'insertion	57 402		14 350
Mission locale intercommunale Choisy/Orly/Villeneuve-le-Roi/Ablon.	98 426		24 606
Mission locale intercommunale Ivry-Vitry.	534610		133652

**ARTICLE 2 :** Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communautaire.

Président de la Communauté  
 d'agglomération Seine-Amont

